

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N° 1131

présenté par

Mme Karamanli, M. David Habib, Mme Untermaier, M. Vallaud et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 1, après le mot :

« religieuse »

insérer les mots :

« politiques ou philosophiques, »

II. – En conséquence, après le mot :

« religieuse »

procéder à la même insertion à la seconde phrase de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés, inspiré par le mouvement associatif, vise à prévoir que la neutralité du service public ne se limite pas aux opinions religieuses.

Afin de ne pas stigmatiser ces opinions, cet amendement propose de prévoir que la neutralité exclut également les opinions politiques ou philosophiques.

Tel est le sens de cet amendement.